

Les tests de filiation génétiques, ou le retour à l'animal

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 28 octobre 2007

<https://www.bortzmeyer.org/non-aux-tests-adn.html>

Un amendement d'un député de droite extrême, adopté par l'Assemblée Nationale, permet le recours à des tests génétiques pour établir la filiation d'un demandeur de visa d'entrée en France. Laissant une substance chimique, l'ADN, décider qui est de la famille de quelqu'un est un retour, même pas à la sauvagerie, mais à l'état animal.

Seuls les animaux ne connaissent de filiation que biologique. Les humains, depuis longtemps, considèrent que la filiation est déterminée par la société, par l'amour des parents, par le droit, pas par la biologie. Les romains considéraient qu'un fils adoptif était un fils à part entière, exactement comme s'il avait été fils biologique (c'était par exemple le cas d'Auguste, fils de Jules César). En Afrique ou en Amérique Latine, il est relativement courant que, lorsqu'une femme ne peut élever tous ses enfants, une sœur ou une cousine le fasse à sa place pour certains. Qui peut dire que ces familles sont moins « authentiques » que les autres ?

Or, l'amendement <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/amendements/0057/005700036.asp>> au projet de loi sur l'immigration proposé par le député Mariani (ex-porte parole des intérêts financiers de Vivendi lors de la loi DAVDSI) met fin à tout cela. S'il est voté (et il a déjà été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale sarkoziste), il permettra d'établir la réalité de liens familiaux avec des tests génétiques. Or, ces tests ne peuvent pas affirmer la réalité des liens familiaux, ils ne peuvent détecter que des liens biologiques. Ce serait donc une victoire de l'ordre biologique contre l'ordre social et juridique, ce serait en effet « dégueulasse » comme l'avait affirmé Fadela Amara, lors d'un oubli momentané de son statut de membre du gouvernement Sarkozy.